



Samedi 21 mars 2020

Concerne : Mesures de confinement COVID-19 renforcées

À nos Membres, nos Résidents et tous les utilisateurs du port de plaisance et de ses services,
Les dernières directives édictées par le gouvernement fédéral renforcent encore les mesures de confinement, insistant sur la nécessité de rester dans sa résidence principale en interdisant notamment les déplacements vers les résidences secondaires et en limitant les interventions à des travaux strictement urgents.

Après avoir pris conseil, nous constatons que les activités normales du port de plaisance ne rentrent pas dans ce cadre. Tous les travaux d'entretien courant sont donc interdits sur l'ensemble du port de plaisance à tous : membres, résidents et prestataires de service.

Le chef de port continue à assurer la surveillance et la sécurité dans le port et reste accessible par téléphone pour prendre toutes les mesures qui s'imposeraient à cet égard.

Les grilles d'accès restent closes par défaut, les codes seront modifiés et communiqués aux membres par courriel.

Avec ces mesures, le conseil espère contribuer à contenir la propagation du virus. Nous suivons de près et en continu l'évolution de cette situation et vous informerons de tout changement dans un contexte tout à fait exceptionnel.

Entrée en vigueur : immédiate

Durée : Jusqu'à nouvel ordre, en fonction des directives fédérales belges.

Sincères salutations, pour le comité,

Michel Clouwaert
Le Commodore